Lancement du tirage au sort pour la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant



CONVENTIONS CITOYENNES PUBLIÉE LE 20/05/2025

La Convention citoyenne sur les temps de l'enfant réunira 130 citoyennes et citoyens tirés au sort pour 7 sessions de travail à partir de juin 2025. Comment les citoyens sont-ils tirés au sort ?

La société Harris Interactive, institut d'études et de sondages, a été mandatée pour réaliser le tirage au sort à partir de numéros de téléphone générés de façon aléatoire et procéder à des appels téléphoniques afin d'identifier 130 citoyens.

Pour garantir un panel illustrant la diversité de la société française, **6 critères** ont été retenus :

*Le **genre** ;*

*L'**âge** : 6 tranches d'âge, proportionnelles à la pyramide des âges à partir de 18 ans, ont été définies ;*

*Les **typologies d'aire urbaine** : en se basant sur les catégories Insee, la Convention respectera la répartition des personnes en fonction du type de territoires où elles résident (grands pôles urbains, deuxième couronne, communes rurales...) ;*

*La **région d'origine** : en fonction du poids démographique de chaque région française, l'ensemble des territoires français seront représentés. Les citoyens d'Outre-Mer seront ciblés via un tirage au sort spécifique sur téléphones portables dont le préfixe est géolocalisé*

*Le **niveau de diplôme** : 6 catégories ont été définies, afin de refléter le niveau de diplôme de la population française ;*

*La **catégorie socioprofessionnelle** : la Convention citoyenne reflètera la diversité des CSP (ouvriers, employés, cadres...) au sein de la population française.*



Le CESE indemnisera les citoyennes et les citoyens tirés au sort pour participer aux travaux. Les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront également pris en charge, et une indemnité de garde d'enfants sera mise en place.

Le tirage au sort est lancé lundi 19 mai 2025. Vous pouvez donc recevoir un appel téléphonique vous indiquant que vous avez été tiré au sort pour participer à la Convention citoyenne sur les temps des enfants.

Toute personne majeure dotée d'une ligne téléphonique et vivant en France métropolitaine ou dans les territoires d'outre-mer, est susceptible d'être contactée.

En savoir plus sur la Convention citoyenne

© - copyright CESE - Novembre 2026